



PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES

PLAN STRATÉGIQUE

2 0 2 5

2 0 3 0

Table de matières

- Préambule
- I Collaboration et impulsion de projets
- II Collaboration interinstitutionnelle
- III Information-Orientation-Transition secondaire-supérieur
- IV Aide à la réussite
- V Inclusion
- VI Bien-être et accompagnement psychologique des étudiants
- VII Gouvernance
- Méthodologie



PRÉAMBULE

Le Pôle académique de Bruxelles a été créé le 30 juin 2014, conformément à l'article 52 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Il regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur francophones situées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. A ce titre, il représente la plus grande structure d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, fort de ses 44 établissements d'enseignement supérieur, 80.000 étudiants, et plus de 900 formations organisées.

Au sein du Pôle académique de Bruxelles, les établissements d'enseignement supérieur collaborent en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants, aux enseignants, ainsi qu'aux membres de leur personnel. Le Pôle académique de Bruxelles structure son action autour de plusieurs axes prioritaires tirés de l'article 53 du décret. Parmi ses missions, il accorde une attention particulière à l'information sur les études supérieures, l'orientation, l'accès aux études et l'aide à la réussite.

De plus, le Pôle académique de Bruxelles veille à apporter des réponses aux enjeux inhérents à la Région de Bruxelles-Capitale, ville internationale et cosmopolite. En ce sens, il développe des projets liés aux problématiques de la précarité étudiante et de la santé mentale des étudiants et membres du personnel.

Par ailleurs, tout au long de son existence, le Pôle académique de Bruxelles a développé un maillage solide de partenariats avec différents

PRÉAMBULE

acteurs institutionnels et associatifs. A titre d'exemple, la collaboration avec la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) a permis au Pôle académique de Bruxelles d'informer et sensibiliser aux enjeux de l'inclusion. De même, le partenariat avec la Plateforme Logement Etudian contribue à l'information des étudiants et futurs étudiants concernant l'accès à un logement décent en région bruxelloise. Enfin, depuis 2016, le Pôle académique de Bruxelles est un partenaire privilégié de la Cité des métiers de Bruxelles, au sein de laquelle, nos quatre conseillers en études supérieures dispensent quotidiennement des informations sur l'offre d'études supérieures à Bruxelles.

Le Pôle académique de Bruxelles se dote d'un plan stratégique quinquennal visant à identifier les projets qu'il souhaite porter au cours des cinq années concernées. Le plan stratégique 2020-2025 étant arrivé à son terme, le Pôle académique de Bruxelles a mené une réflexion stratégique et opérationnelle en vue de l'élaboration du

plan stratégique 2025-2030. Dans ce cadre, une mise au vert a été organisée le 13 février 2025 en présence des membres du COPILAC, ainsi qu'une consultation de la ChESI en date du 13 mars 2025. Ces réunions de travail ont permis de rassembler un ensemble cohérent de propositions visant à renforcer la capacité d'action et la visibilité du Pôle académique de Bruxelles sur base des besoins exprimés par le personnel des établissements ainsi que ceux exprimés par les étudiants.

Les différents établissements d'enseignement supérieur qui composent le Pôle académique de Bruxelles relèvent des quatre types d'enseignement supérieur. Cependant, leurs activités, problématiques, moyens humains, techniques et financiers diffèrent. Cette grande diversité propre au Pôle académique de Bruxelles est un défi majeur. En effet, les attentes des établissements vis-à-vis du Pôle académique de Bruxelles sont variées, allant d'un simple lieu de concertation à un réel appui logistique dans l'élaboration de projets, en passant par le soutien financier

PRÉAMBULE

indispensable à la concrétisation de projets au bénéfice direct des étudiants ou des membres du personnel des établissements. Riche de cette diversité, le Pôle académique de Bruxelles se dote aujourd'hui d'un plan stratégique ambitieux, résolument tourné vers l'avenir.

Enfin, dans le cadre des actions qu'il entreprend et des projets qu'il initie, le Pôle académique de Bruxelles veille à promouvoir, en toute circonstance, les valeurs d'inclusion, d'égalité des chances et des genres. L'inclusion constitue une priorité intégrée au sein des différents axes développés et figure parmi les bonnes pratiques que le Pôle académique de Bruxelles promeut.

En cette année 2025, le Pôle académique de Bruxelles célèbre sa première décennie d'existence dans le paysage de l'enseignement supérieur. Ce plan stratégique forme la colonne vertébrale permettant au Pôle académique de Bruxelles d'assurer son développement en vue de

devenir un acteur institutionnel de premier plan pour l'enseignement supérieur en région bruxelloise. Les dix années écoulées ont permis de nouer des relations fortes avec nos partenaires, il s'agit désormais de pérenniser et de renforcer ces collaborations. Les cinq prochaines années permettront de mieux définir l'identité du Pôle académique de Bruxelles en tant qu'instance de dialogue et de facilitateur au service des 44 établissements d'enseignement supérieur, de leurs services, et de leurs étudiants.

Le plan stratégique 2025-2030 s'articule autour de plusieurs axes qui guideront les actions du Pôle académique de Bruxelles au cours des cinq prochaines années. Il met en lumière les priorités identifiées, les projets à mettre en œuvre ainsi que les moyens prévus pour renforcer le rôle du Pôle académique de Bruxelles au sein de l'enseignement supérieur bruxellois.

I. COLLABORATION ET IMPULSION DE PROJETS



Le Pôle académique de Bruxelles est le plus grand groupement d'établissements d'enseignement supérieur de Belgique. La pluralité et la diversité de ses membres en font un atout précieux dont le Pôle académique de Bruxelles doit assurer le rayonnement à travers les projets qu'il initie ainsi que par les contacts qu'il entreprend. Conformément aux missions que le Législateur lui a attribuées, le Pôle académique de Bruxelles est au service de ses établissements en vue de promouvoir les collaborations entre eux. Grâce à une stratégie RH renouvelée et à un plan de formation adapté, le Pôle académique de Bruxelles entend soutenir les établissements, notamment les plus petits, dans leurs interactions avec les autorités politiques et administratives pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets. Par ailleurs, le Pôle académique de Bruxelles veille à développer des synergies avec les autres Pôles académiques afin de renforcer leurs collaborations et le partage d'informations. Enfin, il constitue un espace de dialogue qui vise à renforcer la collaboration entre les 44 établissements d'enseignement supérieur bruxellois. A travers des projets innovants et un dialogue renforcé avec les autorités politiques et administratives, le Pôle académique de Bruxelles entend consolider son rôle d'acteur-clé de l'enseignement supérieur bruxellois pour améliorer les synergies entre les établissements et participer au rayonnement de l'enseignement supérieur bruxellois.

1° Gestion de projets et recherche de subsides

Le Pôle académique de Bruxelles soutiendra les établissements d'enseignement supérieur dans des projets impliquant plusieurs d'entre eux et s'inscrivant dans ses missions. Un accompagnement spécifique pour la recherche de sources de financement sera également proposé par l'équipe du Pôle académique de Bruxelles. En parallèle, le Pôle poursuivra le développement des compétences de l'équipe opérationnelle en matière de gestion de projets et de recherches de subsides. A cette fin, l'équipe opérationnelle du Pôle académique de Bruxelles se formera régulièrement afin de développer de nouvelles compétences et poursuivre l'amélioration de la qualité de ses services.

2° Communication et visibilité

A partir de la rentrée académique 2025-2026, le Pôle académique de Bruxelles se dotera d'un nouveau plan de communication permettant de visibiliser et de valoriser ses activités auprès des décideurs politiques et administratifs, ainsi que de ses partenaires. Dans le cadre des activités qu'il organise ou auxquelles il est associé, le Pôle académique de Bruxelles veillera à développer une communication en phase avec les modes de communication actuels afin de mettre en évidence ses actions et de toucher un public extérieur à ses canaux d'informations institutionnels, notamment via la réalisation de courtes interviews, micro-trottoir, lors des différents événements du Pôle académique de Bruxelles.

3° Activités thématiques annuelles

Le Pôle académique de Bruxelles veillera à développer les liens avec ses établissements, à travers des activités à l'attention des services des établissements d'enseignement supérieur. Dès l'année académique 2025-2026, le Pôle académique de Bruxelles organisera de nouvelles activités thématiques liées à l'actualité de l'enseignement supérieur à destination des membres des services des établissements. Chaque année académique sera placée sous le signe d'une thématique privilégiée, autour de laquelle diverses activités seront organisées et au cours desquelles cette thématique sera déclinée. Des lunchs thématiques seront également organisés afin d'informer les membres du personnel des établissements sur l'actualité de l'enseignement supérieur.

4° Fonds de projets

Le règlement du Fonds de projets du Pôle académique de Bruxelles sera modifié en vue de le simplifier et d'assurer la pérennité des initiatives qu'il finance. En effet, par le passé, certains projets financés par ce fonds ne sont pas parvenus à atteindre une autonomie financière, en dépit des moyens humains et financiers déployés pour les initier. Désormais une exigence de co-financement et une évaluation intermédiaire seront prévues. En parallèle, l'équipe opérationnelle du Pôle académique de Bruxelles collaborera avec les porteurs de projets dans leurs démarches pour rechercher des sources de financement permettant d'assurer la pérennisation du projet. En outre, un fonds de solidarité sera instauré au sein du Pôle académique de Bruxelles afin de recueillir des contributions de l'ensemble des établissements et de disposer des moyens financiers nécessaires à la pérennisation des projets initiés dans le cadre du fonds de projets.

5° Développement d'un maillage politique et administratif

Le Pôle académique de Bruxelles veillera à développer et à entretenir des contacts avec les autorités politiques et administratives des différents niveaux de pouvoirs concernés par les projets qu'il développe afin d'obtenir les moyens nécessaires à leur développement. Le Pôle académique de Bruxelles poursuivra son travail de sensibilisation à l'égard des autorités politiques en vue d'obtenir un financement en adéquation avec le nombre d'étudiants et d'institutions membres. Ces moyens supplémentaires permettront de renforcer la capacité d'action de l'ASBL. Le Pôle académique de Bruxelles œuvrera également au développement des synergies avec les autres Pôles académiques afin de partager les bonnes pratiques, d'améliorer le partage d'expertises et d'harmoniser leurs positions vis-à-vis des autorités politiques lorsque cela s'avère nécessaire. En parallèle, le Pôle académique de Bruxelles veillera à la bonne information des établissements d'enseignement supérieur quant aux réformes et aux projets liés à l'enseignement supérieur.



II. COLLABORATION INTER-INSTITUTIONNELLE

Développer des services mutualisés et le partage des ressources

L'article 53, alinéa 2, 1°, 2°, 7° et 8°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études prévoit que le Pôle académique joue un rôle dans la mutualisation d'infrastructures, d'équipements, de services, ainsi que faciliter la mobilité des étudiants et du personnel. Considérant la pluralité et la diversité des établissements d'enseignement supérieur relevant du Pôle académique de Bruxelles, une coopération accrue entre établissements pourrait être envisagée dans une optique d'amélioration de l'offre de services existants et d'économies d'échelle. Dans ce cadre, l'intervention du Pôle académique de Bruxelles permettra de réunir les établissements intéressés et de les accompagner dans leurs réflexions et leurs démarches, sollicitant, au besoin, le soutien des pouvoirs publics.

6° Développement d'une offre de services collectifs

En collaboration avec les établissements/partenaires intéressés, le Pôle académique de Bruxelles mènera une réflexion relative au développement d'une offre de services collectifs destinés au personnel et/ou aux étudiants, en matière sportive et/ou culturelle. A la demande des établissements intéressés, il participera à la création de services mutualisés. A ce titre, le Pôle académique de Bruxelles mènera des discussions avec les établissements intéressés afin de définir leurs besoins prioritaires. Lorsque cela s'avère pertinent, en particulier pour l'enseignement supérieur artistique et dans l'Enseignement pour Adultes, le Pôle initiera le développement de synergies visant la mutualisation des services juridiques, et d'assistance psychologique, ainsi que pour l'accessibilité du career center de jobteasing¹. Le Pôle académique de Bruxelles soutiendra, en collaboration avec les établissements d'enseignement artistique, le développement d'une activité d'information sur l'insertion professionnelle et ses aspects administratifs à destination des étudiants de l'enseignement supérieur artistique.

¹ L'accès au career center de Jobteasing n'est actuellement pas possible pour les étudiants relevant de l'Enseignement pour Adultes alors que ceux-ci sont parfois pénalisés par un manque de capital social.

7° Formation continue et boîte à outils numérique

Le Pôle académique de Bruxelles développera, en collaboration avec ses établissements, un catalogue de la formation continue proposée par les différents établissements du Pôle académique de Bruxelles, y compris dans des domaines non-pédagogiques. Ce catalogue sera accessible à l'ensemble des enseignants des établissements du Pôle académique de Bruxelles, les modalités d'inscription seront déterminées en collaboration avec ses établissements. En parallèle, une bibliothèque numérique, regroupant les outils et les ressources pratiques élaborés par le Pôle et ses établissements en matière d'aide à la réussite, d'inclusion, d'orientation et d'information sur les études, sera disponible sur le site web du Pôle académique de Bruxelles. Elle regroupera et visibilisera les ressources existantes, à destination des services des établissements.

8° Lutte contre la précarité étudiante

Le Pôle académique de Bruxelles soutiendra des initiatives permettant aux étudiants d'accéder à des informations sur leurs droits et de bénéficier des aides sociales auxquelles ils peuvent prétendre, afin de lutter contre la précarité étudiante et de favoriser ainsi l'accessibilité aux études supérieures et à l'amélioration de la diplomation dans l'enseignement supérieur bruxellois. En ce sens, le Pôle académique de Bruxelles collaborera avec la Street Law Clinic et plusieurs établissements afin d'assurer des permanences accessibles dans différents lieux, à destination de l'ensemble des étudiants des établissements relevant du Pôle. Celles-ci auront pour objectif de les informer sur leurs droits sociaux et d'accompagner ceux qui rencontrent des difficultés pour y accéder.

9° Lutte contre la fracture et la précarité numériques

Le Pôle académique de Bruxelles développera des initiatives en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur afin de lutter activement contre la fracture numérique des étudiants en vue d'assurer un accès aux études supérieures via l'organisation d'un appel à projets, lesquels pourront bénéficier d'un soutien financier du Pôle académique au cours de l'année académique 2025-2026.

III. INFORMATION - ORIENTATION

TRANSITION SECONDAIRE-SUPÉRIEUR

Le décret Paysage dote également les Pôles académiques d'une mission de coordination de l'information et de l'orientation des futurs étudiants à propos de diverses études organisées et la représentation de ses membres lors de toute activité d'information sur les études supérieures ou en relation avec l'enseignement obligatoire. En vue de répondre à ces missions, le Pôle académique de Bruxelles a développé de nombreuses initiatives, dont la plus emblématique est la Plateforme d'information sur les études supérieures, créée en 2016 avec le soutien d'Actiris. Dans le cadre de cette collaboration, les conseillers en études supérieures du Pôle académique de Bruxelles informent sur l'offre d'enseignement supérieur en région bruxelloise, sur les débouchés et les aides disponibles. Le Pôle participe, entre autres, à différents salons d'information afin d'informer et sensibiliser le public bruxellois aux études supérieures. A travers ses missions, le Pôle académique de Bruxelles entend lutter activement contre l'échec et le décrochage, en orientant au mieux les étudiants vers le cursus adapté à leurs attentes.



10° Plateforme d'information sur les études supérieures

Dans le cadre de leur présence au sein de la Cité des métiers de Bruxelles, les conseillers en études supérieures du Pôle académique de Bruxelles informent de manière précise et neutre sur l'offre d'enseignement supérieur à Bruxelles. En vue de sensibiliser un public plus varié et d'aborder la question de l'orientation vers les études supérieures plus tôt dans le parcours scolaire en veillant à ce qu'un plus grand nombre d'écoles secondaires francophones de la région bruxelloise puissent inscrire leurs élèves à ce type d'activité, les conseillers en études supérieures renforceront leurs actions vers les écoles secondaires à travers des outils adaptés dès la quatrième secondaire, afin d'initier la réflexion des élèves avant le troisième degré, sous réserve de l'obtention de subsides. En ce sens, des partenariats avec les réseaux d'enseignement et les pouvoirs locaux seront envisagées. Le Pôle académique de Bruxelles veillera à développer des activités ciblant les jeunes à moindres opportunités en vue de promouvoir l'accès aux études supérieures et de contribuer au rôle d'ascenseur social joué par les établissements d'enseignement supérieur, notamment en collaborant avec des CPAS situés en Région de Bruxelles-Capitale.

En vue de répondre aux besoins exprimés par le public qu'ils rencontrent à la Cité des métiers et par les services d'orientation des établissements membres du Pôle académique de Bruxelles, les conseillers en études supérieures seront formés afin d'offrir un service de deuxième ligne au sein de la Cité des métiers de Bruxelles pour approfondir les questions d'orientation des usagers intéressés.

Dès 2025, les conseillers en études supérieures développeront des activités portant sur la « Valorisation des acquis de l'expérience » (VAE), laquelle permet à des adultes qui ont le projet de reprendre des études d'accéder à l'enseignement supérieur en y facilitant l'accès et, le cas échéant, en allégeant la durée des études. Une attention particulière est également portée, et sera renforcée, aux métiers en pénurie, ainsi qu'aux filières STEAM et aux formations en alternance. Le Pôle académique de Bruxelles veillera à participer à des appels à projets pour soutenir le développement de la PIES.

11° Guide au(x) choix d'études

En vue de l'année académique 2025-2026, le Guide au(x) choix d'études fera l'objet d'une actualisation de son contenu afin de prendre en considération les nouvelles formations et les modifications légales entrées en vigueur. La présentation visuelle du document sera également modernisée. Une réflexion sera menée concernant le développement d'un Guide au(x) choix d'études digital. Cette perspective doit permettre de rencontrer les attentes d'une génération à la recherche de supports plus interactifs et facilement accessibles.



IV. AIDE À LA RÉUSSITE

Depuis sa création, le Pôle académique de Bruxelles a développé plusieurs projets phares en matière d'aide à la réussite et d'accès aux études. Parmi les projets initiés figure le projet de tutorat qui consiste à mettre en relation un étudiant-tuteur qui dispose de certaines compétences et un étudiant-tutoré qui rencontre certaines difficultés dans le cadre de ses études. Le Pôle académique de Bruxelles alloue annuellement un budget visant à financer le tutorat au sein des Ecoles supérieures des Arts (ESA) et des établissements d'Enseignement pour Adultes. La formation ReStart, organisée depuis 2023, s'adresse prioritairement aux étudiants en première année du premier cycle en situation d'échec et/ou en décrochage scolaire, doutant de leur choix d'études et qui envisagent de se réorienter l'année académique suivante.

12° Tutorat

Le Pôle académique de Bruxelles poursuivra le développement du projet de tutorat, en veillant à une plus grande visibilité auprès des établissements et des étudiants tuteurs et tutorés. Une campagne d'information auprès des services d'aide à la réussite des établissements d'enseignement supérieur sera organisée. Le projet de tutorat fera l'objet d'une évaluation au terme de l'année académique 2024-2025 afin de recueillir les avis des services des établissements participants et d'apporter les ajustements nécessaires au développement du projet. En collaboration avec les établissements intéressés, le Pôle académique de Bruxelles développera la formation des tuteurs, ainsi que leur accompagnement.

13° Mentorat

Le Pôle académique de Bruxelles soutiendra le développement d'un projet de mentorat à destination de l'Enseignement pour Adultes. Ce projet répond à un besoin identifié par les établissements de l'Enseignement pour Adultes, tant au regard des profils de leurs étudiants que de la nécessité d'un accompagnement par des professionnels ayant connu un parcours d'études semblable. Pour renforcer le mentorat, le Pôle soutiendra les initiatives visant la structuration de réseaux d'alumni via son fonds de projets. Leur connaissance du parcours de formation et des défis propres à l'Enseignement pour Adultes en fait une ressource précieuse pour accompagner les étudiants ayant un moindre capital social. Ce réseau devient ainsi un levier stratégique pour un mentorat de qualité favorisant l'insertion professionnelle et la réussite des apprenants. En collaboration avec ses institutions et un partenaire, le Pôle académique de Bruxelles développera la formation des mentors, ainsi que leur accompagnement.

14° Dispositif de réorientation – ReStart

Le Pôle académique de Bruxelles poursuivra le développement de la formation ReStart, destinée aux étudiants de BA1 en situation de décrochage, en se basant sur le partage d'expériences avec les autres Pôles académiques. Dès l'année académique 2025-2026, une localisation plus centrale sera trouvée en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur ou avec les pouvoirs locaux, à savoir les communes et les CPAS. Le Pôle académique de Bruxelles poursuivra ses efforts pour sensibiliser les autorités politiques en vue d'apporter les modifications légales permettant aux étudiants suivant une formation de réorientation de bénéficier d'un avantage concernant leur finançabilité. Par ailleurs, une réflexion sera menée concernant le montant d'inscription afin de renforcer l'accessibilité de la formation.

15° Information et simplification des démarches administratives des étudiants internationaux

En collaboration avec la Plateforme du logement étudiant, Brik et la cellule « vie étudiante » de Perspectives.Brussels, le Pôle académique de Bruxelles développera un projet-pilote avec une commune bruxelloise et les services des établissements en vue de créer une interface unique destinée aux étudiants internationaux à Bruxelles, qu'ils étudient dans un établissement francophone ou néerlandophone. Cette interface permettra d'informer les étudiants et futurs étudiants, ainsi que les services des établissements sur les démarches administratives relatives à leur installation en région bruxelloise.

V. INCLUSION



Les décrets du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap confient aux pôles académiques des missions liées à l'inclusion. Depuis 2015, le Pôle académique de Bruxelles développe des projets avec la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI). Cette collaboration a permis de voir émerger des actions d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à l'inclusion, mais également de participer au partage d'outils et de bonnes pratiques à l'attention des membres du personnel et des enseignants des différents établissements du Pôle académique de Bruxelles. Depuis plusieurs années, le Pôle académique de Bruxelles contribue au développement des projets de la ChESI. Dans le cadre du plan stratégique 2025-2030, cette collaboration est appelée à se renforcer en vue d'apporter des solutions aux étudiants à besoin spécifique toujours plus nombreux en région bruxelloise.

16° Collaboration avec la ChESI

En collaboration avec la ChESI, le Pôle académique de Bruxelles informera les établissements d'enseignement supérieur sur les outils disponibles et les solutions mises en œuvre en matière d'inclusion (accessibilité, site internet, etc.).

Le Pôle académique de Bruxelles, en collaboration avec la ChESI, développera l'information sur les outils existants des partenaires extérieurs et des écoles secondaires afin de faciliter la transition secondaire-supérieur des étudiants à besoin spécifique, et de leur permettre d'introduire leur dossier dans les bonnes formes et au moment légalement prévu. Une attention sera également accordée à l'information des étudiants internationaux à besoin spécifique, tant sur les démarches à accomplir que sur les contacts utiles, afin de faciliter leur intégration. Une meilleure information permettra aux services des établissements d'enseignement supérieur de recevoir des dossiers complets de la part des étudiants.

Une évaluation des outils et des procédures de communication liés à l'inclusion sera réalisée en vue d'adapter les modes de communication aux attentes des personnes concernées. En effet, l'identification des difficultés est une étape essentielle pour assurer le succès des projets. Pour ce faire, il est nécessaire de donner la parole aux utilisateurs (élèves de l'obligatoire, étudiants du supérieur, etc.). A cette fin, les listes de contacts seront régulièrement mises à jour plus. Dans le cadre d'une collaboration avec l'enseignement obligatoire, les Pôles territoriaux pourraient constituer un interlocuteur privilégié pour les communications à destination de l'enseignement obligatoire.

En outre, le Pôle académique de Bruxelles, en collaboration avec la ChESI, poursuivra l'organisation d'événements thématiques visant à sensibiliser aux enjeux de l'inclusion sous toutes ses formes. Dans le cadre des événements qu'il organise, le Pôle académique de Bruxelles veillera à garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap, lorsque cela s'avère techniquement possible.

VI. BIEN-ÊTRE ET ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES ÉTUDIANTS



La pandémie de la covid-19 a mis en exergue les enjeux liés à la santé mentale des étudiants. Dès 2020, avec le soutien du Gouvernement fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pôle académique de Bruxelles a élaboré des projets visant à sensibiliser aux enjeux de la santé mentale, ainsi que des activités collectives et individuelles à destination des étudiants. En parallèle, via son fonds de projets, le Pôle académique de Bruxelles a financé des projets-pilotes : SAFESA pour les étudiants des Ecoles supérieures des Arts et le projet d'aide psychologique pour les étudiants relevant de l'Enseignement pour Adultes. Ces deux projets ont permis d'apporter un soutien psychologique aux étudiants qui en ressentaient le besoin, les établissements concernés n'offraient jusqu'alors pas de service de ce type pour des raisons humaines, techniques ou financières.

17° Santé mentale

Sur base des moyens accordés par le Gouvernement fédéral durant la crise sanitaire, le Pôle académique de Bruxelles a développé des collaborations avec plusieurs acteurs associatifs. Le Pôle académique de Bruxelles va désormais concentrer ses efforts sur des projets qu'il initie en vue d'assurer leur pérennisation. Ces projets s'adresseront d'une part, aux étudiants des différentes écoles supérieures des Arts, et d'autre part, aux établissements d'Enseignement pour Adultes du Pôle académique de Bruxelles, ces derniers n'offrant pas systématiquement de support psychologique à leurs étudiants. En outre, le Pôle académique de Bruxelles sensibilisera les autorités compétentes aux enjeux de la santé mentale des étudiants pour garantir la pérennité des initiatives existantes et développer de nouvelles collaborations, afin que chaque étudiant bruxellois bénéficie d'un soutien adéquat, ainsi qu'en participant à des appels à projets.

18° Lutte contre le harcèlement

Conformément aux conclusions du groupe de travail BEHAVES, le Pôle académique de Bruxelles se dotera d'une cellule complémentaire aux Points de Contact Harcèlement (PCH) visant à prendre en charge les situations que l'établissement ne pourrait gérer seul ou lorsque la victime souhaite une alternative externe. La cellule assurera une accessibilité et une proximité afin de répondre efficacement et rapidement aux difficultés. Un travail de collaboration avec les PCH des établissements d'enseignement supérieur sera également initié.

VII. GOUVERNANCE

Le Pôle académique de Bruxelles est une ASBL instaurée par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Dans le cadre des projets qu'il mène, il est appelé à collaborer avec différents pouvoirs publics et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Au cours des cinq années à venir, le Pôle académique de Bruxelles entend poursuivre ses efforts visant à renforcer la visibilité de ses activités, la transparence des missions de ses instances et de son fonctionnement. Fort de la participation d'étudiants, de membres du personnel des établissements et des directions, les différentes instances du Pôle académique de Bruxelles initient de nombreux projets. Des outils d'évaluation des projets seront développés afin d'ajuster les actions du Pôle aux besoins des établissements.



19° Evaluation des projets

A partir de l'année académique 2025-2026, le Pôle académique de Bruxelles va développer un outil lui permettant d'évaluer la pertinence et l'adéquation des projets auquel il participe. Le point de vue des professionnels et des usagers sera sollicité au travers d'analyses quantitatives et/ou qualitatives. Cette évaluation continue permettra d'améliorer la qualité des services proposés par le Pôle académique de Bruxelles. Elle permettra également d'objectiver les réflexions portant sur la poursuite des projets existants ou leur ajustement.

20° Gouvernance

Conformément aux recommandations issues de l'audit de la Cour des Comptes, dès 2025, les comptes du Pôle académique de Bruxelles seront examinés par un réviseur d'entreprise. En outre, le Conseil d'administration examinera les pistes permettant de répondre aux recommandations de l'audit de la Cour des Comptes concernant le statut du personnel du Pôle académique de Bruxelles, sans porter atteinte aux avantages procurés par le statut actuel.

MÉTHODOLOGIE



Le présent plan stratégique a été élaboré par l'équipe opérationnelle du Pôle académique de Bruxelles. Il est basé sur les missions prévues par le Législateur ainsi que sur les projets développés par le Pôle académique de Bruxelles depuis sa création. Afin d'identifier les besoins du Pôle académique de Bruxelles pour les cinq années à venir et de proposer les moyens d'action permettant d'y répondre, une mise au vert a été organisée le 13 février 2025 en présence des représentants du personnel des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants composant le COPILAC. La ChESI a été consultée en date du 13 mars 2025 pour définir les orientations du Pôle académique de Bruxelles en matière d'inclusion. Le 27 mars 2025, le plan stratégique a été présenté aux membres du COPILAC qui l'ont approuvé. Le projet a été adopté conformément aux remarques exprimées par la ChESI et le COPILAC.

Au cours des mois d'avril à juin 2025, le projet de plan stratégique a fait l'objet de discussions avec les différentes directions et il a été abordé avec d'autres Pôles académiques dans le cadre de discussions inter-pôles.

En séance du 5 juin 2025, ce document a été présenté au Bureau et en séance du 27 juin 2025 au Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles.

PLAN STRATÉGIQUE
DU PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES
2025-2030

Editeur responsable : Cédric PIERRE
Maquette : Adriano LEITE
Images : ©iStock
©Pôle académique de Bruxelles - juillet 2025

Avec le soutien de :





PLAN STRATÉGIQUE

2025-2030